



**\*TARIFS 2025-26 | 1ER NOVEMBRE 2025 AU 31 OCTOBRE 2026**

ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORTANT \*

**TARIF DE RÉPÉTITION (conforme au taux général du salaire minimum en vigueur)**

À partir du 1er mai 2026 au Québec		16,60 \$
À partir du 1er octobre 2025 en Ontario		17,60 \$

**HEURES DE RÉPÉTITION minimales garanties**

Nombre de représentations garanties	Nombre d'heures de répétition minimales garanties selon la catégorie	
	A	B
5 représentations et -	45h	45h
10 à 14	73h	40h
15 et +	110h	60h

**TARIF PAR REPRÉSENTATION (10 représentations et +)**

CAPACITÉ DE SALLE	CATÉGORIE	CACHET
0-299	A	59,21 \$
	B	55,65 \$
300-599	A	66,34 \$
	B	60,69 \$
600-899	A	104,01 \$
	B	87,26 \$
900 et +	A	140,65 \$
	B	113,13 \$

**TARIF "MAJORÉ" PAR REPRÉSENTATION**

CAPACITÉ DE SALLE	CATÉGORIE	CACHET
0-299	A	138,27 \$
	B	97,61 \$
300-599	A	145,06 \$
	B	102,38 \$
600-899	A	180,85 \$
	B	127,64 \$
900 et +	A	215,65 \$
	B	152,21 \$

**TARIF DE L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE**

CAPACITÉ DE SALLE	TARIF HORAIRE
0-299	18,32 \$
300-599	19,25 \$
600-899	23,95 \$
900 et +	28,57 \$

**LECTURE PUBLIQUE**

L'artiste engagé pour faire une lecture publique est payé au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Nombre d'heures incluses	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
278,70 \$	20	190,98 \$

**LABORATOIRE PUBLIC**

L'artiste engagé pour faire un laboratoire public est payé au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
161,08 \$	30	161,08 \$

**CINQ (5) REPRÉSENTATIONS ET MOINS**

Lorsque le producteur garantit cinq (5) représentations et moins, l'artiste est payé au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
63,01 \$	45	161,03 \$

**SUBSTITUT**

La fonction de substitut se paie au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
364,05 \$	161,08 \$

**INTERVENTION**

L'artiste engagé pour faire une intervention est payé au moins :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
170,70 \$	5	191,61 \$

**SPECTACLE DE COMMANDE**

L'artiste engagé pour faire un spectacle de commande est payé :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
73,78 \$	20	213,66 \$

**SPECTACLE THÉMATIQUE**

## A) ANIMATION THÉÂTRALE

Tarif par représentation	Heures de répétition minimales garanties
194,67 \$	2

## B) SPECTACLE COMPTE RENDU

Tarif création	Temps de préparation maximum (inclus)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise	Temps de préparation maximum (inclus)
239,52 \$	5 h	199,36 \$	0

**SPECTACLE SUR MESURE**

Durée du sketch	Temps de présence maximum	Temps de répétition maximum à la création uniquement	Tarif création (1ère représentation)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
0 à 10 min. 59 sec.	2h	10h	262,64 \$	179,94 \$
11 à 20 min. 59 sec.	2h	12h	279,70 \$	191,65 \$
21 à 29 min. 59 sec.	2,5h	15h	296,76 \$	203,36 \$
30 à 44 min. 59 sec.	3h	18h	313,83 \$	215,04 \$
45 à 60 min. 59 sec.	3h	20h	330,92 \$	226,74 \$

**MEURTRE ET MYSTÈRE**

L'artiste engagé pour un spectacle « meurtre et mystère » est payé au moins selon le tableau suivant :

Tarif de la 1ière représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
161,29 \$	2	177,43 \$

**PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT**

Capacité de salle	1-15 représentations	16-35 représentations
0-299	366,92 \$	733,85 \$
300-599	426,85 \$	853,75 \$
600-899	604,90 \$	1 209,78 \$
900 et +	793,59 \$	1 587,59 \$

Chaque représentation qui excède le droit d'utilisation acheté à la signature du contrat se paie au moins le tarif suivant selon la capacité de la salle :

Capacité de salle	Tarif
0-299	32,97 \$
300-599	34,60 \$
600-899	43,13 \$
900 et +	51,41 \$

**PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT**

L'artiste qui fait partie de la distribution et à qui l'on demande de participer à un enregistrement pour ledit spectacle \* conformément au tableau ci-dessous avec un minimum de deux heures (2) lorsqu'il s'agit d'un enregistrement visuel

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	22,93 \$

\* Les heures d'enregistrement doivent être payées en sus des heures de répétitions

**RÉPLIQUE**

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	22,27 \$

**FRAIS DE SÉJOUR****REPAS**

En vigueur	Hébergement	Déjeuner : de 6 h à 8 h 30	Dîner : de 11 h à 13 h 30	Souper : de 17 h à 19 h 30	Allocation supplémentaire*
<b>Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2008</b>	85,00 \$	10,50 \$	16,00 \$	22,00 \$	10,00 \$

\*une allocation supplémentaire de dix dollars (10 \$) est versée à l'artiste qui est à l'extérieur pour les trois (3) repas sans qu'il y ait coucher, à l'artiste qui voyage entre 23 heures (23 h) et 3 heures (3 h) pour rentrer à la place d'affaires du producteur, et à l'artiste qui accepte que le producteur paie son hébergement.

a) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 7 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas
<b>Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010</b>	314,74 \$

b) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins vingt-huit (28) jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
<b>Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010</b>	314,74 \$	635,14 \$

c) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 56 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
<b>Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010</b>	277,88 \$	549,12 \$

**FRAIS DE TRANSPORT**

En vigueur	Tarif du kilomètre
<b>Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010</b>	0,38 \$

L'excédent des heures de voyage, les heures de voyages de nuit (les déplacements un jour de repos)

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	29,74 \$